

DEUXIÈME RENCONTRE NATIONALE des conseillers en scénographie et en aménagement de salles de spectacle

Les 21, 22 et 23 septembre 2009 au TAP de Poitiers
6 rue de la Marne

La première rencontre nationale des conseillers en scénographie et en aménagement de salles de spectacle, organisée conjointement par l'ODIA Normandie et Lieux scéniques en Poitou-Charentes / conseil en scénographie, s'est déroulée à Rouen les 10, 11 et 12 septembre 2007.

Le conseil en scénographie et en aménagement de salles de spectacle a été mis en place afin de favoriser l'existence d'un parc de salles pouvant recevoir des spectacles dans de bonnes conditions techniques et garantir l'accueil de spectateurs dans un confort d'écoute et de visibilité satisfaisant.

Cet objectif général se décline au travers d'organisations diverses, concerne des projets différents et se fait en relation avec de nombreux partenaires liés à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre.

Cette première rencontre a abordé ces différents points, afin de cerner la réalité quotidienne, de dégager les principes généraux et de valoriser les perspectives d'évolution de cette activité de conseil. A son issue, ses participants ont souhaité la reconduire en 2009.

➔ Objectifs de la deuxième rencontre

1/ Interroger une pratique professionnelle récente, créer un réseau et favoriser le partage d'expérience.

En effet, il s'agit de :

- Permettre la rencontre de professionnels souvent isolés chacun sur leur territoire d'intervention.
- Réfléchir collectivement sur les évolutions de leur environnement et de leurs méthodes d'intervention.
- Débattre de l'incidence sur leur travail des évolutions artistiques, technologiques et règlementaires.

2/ Situer la profession de conseiller en aménagement de salles par rapport aux autres professionnels qui interviennent dans le champ de la construction de salles de spectacle : partenaires publics, porteurs du projet, équipes de maîtrise d'œuvre, utilisateurs.

3/ Expliquer et valoriser les apports des activités de conseil pour la qualification des équipements construits, participant ainsi à l'optimisation des efforts d'investissements consentis.

Ce travail d'irrigation du territoire passe par :

- Compléter l'état des lieux pour ce type de missionnement qui a été commencé lors des rencontres de 2007.
- Mutualiser les expériences et les compétences acquises pour constituer une mémoire et un point de référence et de ressources pour toutes les nouvelles collectivités qui souhaiteraient mettre en place ce type de mission.
- Valoriser les collectivités locales qui financent et défendent ce type d'actions sur leur territoire.

➔ Participants

Cette rencontre s'adresse à toutes les personnes qui assurent, dans le cadre d'une mission de service public, un travail de conseil en scénographie et en aménagement auprès des porteurs de projet de construction ou de rénovation de salles de spectacle. Les participants peuvent y échanger sur leurs expériences et leur vision de la mission de conseil en scénographie d'équipement.

Il s'agit de permettre des échanges entre les représentants des différents secteurs impliqués dans la construction de salles de spectacle : élus, directeurs des affaires culturelles, architectes, scénographes, directeurs techniques.

Organisme professionnel au service des professionnels du spectacle vivant qui développent leurs activités en Normandie, l'Office de diffusion et d'information artistique de Normandie est dévolu à l'aménagement culturel du territoire et au rayonnement des artistes normands. Il s'attache à améliorer la circulation des productions artistiques de qualité et à renforcer la qualification de l'ensemble du secteur professionnel de la diffusion.

Il intervient dans les disciplines suivantes : théâtre, musique classique et contemporaine, cirque, arts de la rue, danse. Une attention particulière est portée aux activités de création empruntant les voies de la recherche artistique et du renouvellement des formes.

Le soutien à la diffusion

Les conseillers de l'ODIA Normandie accompagnent diffuseurs et équipes artistiques dans tous les aspects de leurs pratiques professionnelles. Ils favorisent les rencontres et développent une politique de réseaux.

L'ODIA propose un accompagnement financier de la diffusion afin que les spectacles soient accueillis dans de bonnes conditions techniques et financières. En 2008, ce sont près de 440 000 € d'aides qui ont été attribuées à 58 équipes artistiques et plus de 60 structures de diffusion.

L'ODIA s'engage auprès des programmateurs normands, par l'attribution d'une garantie financière qui couvre une partie du déficit entraîné par l'accueil d'un spectacle.

L'Office apporte également son concours financier à la mobilité des équipes artistiques, en France et à l'étranger.

Le conseil à l'action territoriale et à l'aménagement de salles

Collectivités publiques et opérateurs privés, sous certaines conditions, peuvent faire appel à l'ODIA Normandie pour un conseil, une analyse, un diagnostic, une aide à la définition des besoins ou la rédaction d'un cahier des charges, en vue de l'aménagement, de la requalification ou de la construction d'une salle. Des conventions de conseil en scénographie lient l'Office et les collectivités concernées. Une dizaine de dossiers sont ainsi menés à terme chaque année.

La formation continue

Dans ce domaine, l'ODIA Normandie joue un rôle d'animateur et d'interface : Il offre des conseils individualisés sur les projets professionnels, organise des journées d'information et de sensibilisation, recense les besoins, suscite et organise des actions de formation, en lien avec l'AFDAS et le CNFPT, anime un réseau de responsables techniques et collabore avec un réseau régional d'administrateurs.

L'information artistique, technique et réglementaire

:: Les rencontres professionnelles

L'ODIA Normandie organise régulièrement des journées de rencontres et d'échanges dont l'objectif est l'amélioration des compétences de tous ceux qui contribuent à la vie et au développement du spectacle vivant en région : artistes, responsables culturels et administratifs, élus locaux, techniciens du spectacle...

Ces rencontres thématiques prennent la forme de :

- :: Journées professionnelles consacrées à la programmation, aux questions esthétiques (danse, musique contemporaine, écritures théâtrales, action culturelle...).
- :: Comités techniques avec les professionnels.
- :: Réunions du réseau des responsables techniques.

:: L'information

L'ODIA Normandie dispose :

- :: D'un centre d'information et de documentation, au service des professionnels, des collectivités, des associations.
- :: D'un site internet qui se fait notamment l'écho de l'actualité artistique en Normandie et propose diverses bases de données.
- :: De lettres d'information électroniques.

➔ Contact

ODIA Normandie

Etienne Bisson

1 bis chemin de Clères

76130 Mont Saint Aignan

02 35 70 05 30 - contact@odianormandie.com

www.odianormandie.com



Association pour le prêt de matériel d'animation culturelle

L'APMAC est un parc de matériel départemental à vocation régionale. Il est financé par Le Conseil Général de Charente Maritime, La Région Poitou-Charentes, Le Ministère du Travail et de l'Emploi, La Ville de Saintes.

➔ Lieux scéniques en Poitou-Charentes – Conseil en scénographie d'équipement

Mandatée et financée par la Région Poitou-Charentes, la mission « Lieux scéniques en Poitou-Charentes / Conseil en scénographie d'équipement » à été confiée à l'APMAC en 2001.

Définie maintenant comme un service à part entière de l'APMAC, la mission se décompose en 4 parties :

Inventaire des lieux scéniques en Poitou-Charentes

- :: site internet recensant 340 lieux à ce jour : www.apmac.asso.fr.
- :: productions d'analyses fines sur des territoires après visites exhaustives.
- :: élaboration d'une typologie régionale des lieux.

Conseil en scénographie

Il se définit comme une assistance :

:: à la maîtrise d'ouvrage

Par un accompagnement lors de l'élaboration et la conduite d'un projet de construction publique ayant une composante « spectacle vivant », avant et durant la phase de programmation.

:: à la maîtrise d'usage

Par un rôle de consultant qui, sans intervenir directement dans la définition architecturale ou scénographique d'un projet, peut pallier l'absence ou l'inexpérience éventuelle de la maîtrise d'usage.

Chaque fois que c'est possible, le chargé de mission est intégré au comité de pilotage (ou groupe de travail pilotant le projet)

Formation

Cette action s'est mise en place en 2006. Son champ est la fonctionnalité des lieux scéniques et la scénographie d'équipement. Elle se dirige vers trois cibles :

- :: les élus et maîtres d'ouvrage (deux conférences à ce jour : Nouaillé-Maupertuis pour la Vienne et Secondigny pour les Deux-Sèvres. Une troisième est prévue à Ruffec en novembre pour la Charente et enfin une quatrième pour la Charente-Maritime au premier trimestre 2008)
- :: les techniciens territoriaux (médiateurs culturels de Pays, animateurs...)
- :: les adhérents de l'APMAC (associations ou collectivités)

Documentation

Un centre de documentation est en cours de constitution. Il regroupe d'ores et déjà 48 ouvrages et revues abordant La technique spectacle (son, lumière, machinerie), la scénographie d'équipement, l'architecture des lieux scéniques, l'acoustique architecturale, la sécurité des ERP..

➔ Contact

APMAC

Jacques Boisset

21, rue des abattoirs - BP 44

17102 Saintes cedex

05 46 98 09 45 - scenes-rpc@apmac.asso.fr

www.apmac.asso.fr

Nouveautés téléx

La vie professionnelle



La citation de Monsieur NOË

Qui est ce que c'est ? C'est la servante. Dans tous les théâtres du monde quand le spectacle est terminé elle s'allume. Pourquoi faire ? Elle garde les rêves des gens. Quand les gens partent, les rêves restent comme des âmes à attendre, à espérer, et quand les gens reviennent ; ils retrouvent le théâtre de leur rêve. Les Japonais l'appellent la lampe des papillons de nuit par ce qu'elle attire et retient les papillons de nuit que sont les spectres, les revenants, les fantômes et aussi les pierrots et les colombine qui s'aiment, s'aiment, ... Si, dans un théâtre, il n'y a plus de spectres, de revenants, de fantômes, qu'est ce que c'est ? Une salle polyvalente.

Philippe Avron
(à Mon ami Roger)

Le Conseil en scénographie

Premières rencontres nationales à Rouen

••• Sandrine Dubouilh

Les 10, 11 et 12 septembre derniers se sont tenues à Rouen, les premières rencontres nationales des conseillers en scénographie et aménagement des salles de spectacle. À l'initiative de l'ODIA (Office de diffusion et d'information artistique) Normandie et de "Lieux scéniques" en Poitou-Charente, ces trois journées s'étaient fixées pour objectif de définir et clarifier une mission "émergente et appelée à se développer" ; et, d'une certaine manière, c'est aussi faire le point sur l'actualité du conseil déconcentré, tel qu'il avait été envisagé il y a une quinzaine d'années.

La première journée a tenu ses promesses en révélant effectivement une multitude de pratiques autour de cette question du conseil en scénographie, et c'est sans doute là, la toute première qualité de ce type d'initiatives : confronter les expériences. Le menu de la deuxième journée était chargé, s'efforçant à l'appui de situations concrètes, de définir la mission de conseil et ses relations aux différents partenaires. En voici quelques éléments recueillis *in situ* dans l'effervescence des débats.

Les rencontres de Rouen sont avant tout un fort moment d'échange entre des passionnés, dont les approches du lieu de spectacle sont tout aussi diverses. Un bref survol des personnes présentes et de leurs professions en témoigne : architectes, scénographes, directeurs techniques, représentants de collectivités, établissements de formation, ... En un mot, un large panel de compétences pour cerner les pourquoi et les comment de cette question.

Peut-être, la maîtrise d'ouvrage est-elle sous-représentée, alors même que la responsabilité des élus a été maintes fois énoncée et surtout que la nécessité d'inscrire ce Conseil en scénographie dans la maîtrise d'ouvrage, et non dans la maîtrise d'œuvre, a été clairement affirmée. De fait, la reconnaissance de cette mission, sa définition et son positionnement, par rapport aux traditionnels partenaires, sont sans doute ici un des principaux enjeux. Les exemples d'intervention de l'ODIA, présentés par Etienne Bisson, sur deux projets d'équipement, le théâtre de Neuchâtel-en-Bray et le Grand Forum de Louviers, mettent assez en évidence la nécessité d'établir une médiation entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, et d'être cependant très clair sur son statut juridique. Sans afficher pour autant un esprit basement mercantile, la question du coût et de la rémunération de ce conseil est évidemment cruciale.

Pour être convenablement accomplie, une tâche aussi énorme que celle des inventaires, par exemple,

nécessite des moyens plus importants que ceux qui lui sont généralement attribués.

Cette question des inventaires, qui ouvre la deuxième journée, permet de faire le point sur ce qui a été fait localement dans notre pays depuis une quinzaine d'années. Outil de recensement et d'observation de salles, ou plus largement de lieux scéniques, selon la définition de Jacques Boisset (*Lieux Scéniques en Poitou-Charente*), l'inventaire qui collecte des informations techniques, plans, coupes des équipements de spectacle se heurte néanmoins à la difficulté des mises à jour, et à la pertinence de sa finalité. Ce ne sont, en effet, peut-être pas tant les directeurs techniques que les maîtres d'ouvrage et les compagnies qui sont susceptibles d'y trouver leur compte. Les directeurs techniques peuvent s'en servir comme raccourci pour la préparation d'une tournée ; mais, les documents "papier" ou numériques ne sont pas des fiches techniques et n'ont, donc, pas de valeur contractuelle. En revanche, une bonne connaissance du parc peut contribuer à rationaliser la commande, à offrir des lieux de travail pour une meilleure gestion des espaces, à encourager la mutualisation. Les DRAC devraient logiquement faire de ces inventaires des outils privilégiés.

En ce qui concerne la rémunération du conseil, Michèle Kergosien (architecte-conseil à la DMDTS) en a défendu la gratuité, ce qui ne signifie pas pour autant que le travail en lui-même ne soit pas rémunéré. La question n'est pas simple à trancher tant les intervenants susceptibles de prendre en charge cette mission relèvent de statuts différents (professionnels, notamment directeurs techniques, rémunérés par un théâtre, organismes publics ou agences privées). Les cas de figures sont multiples et les lois sur l'ingénierie n'ont rien prévu qui permette de donner un cadre juridique sans interférer avec les professions officiellement reconnues. Ce sera sans doute une des prochaines étapes ; bien qu'on sache qu'il n'est pas facile de faire évoluer ces grilles administratives.

À ces deux points, on peut ajouter la question des prescriptions, qui exigerait sans doute une approche méthodologique, mais se heurte aux réalités du terrain. Si le premier point est la prise en compte du projet de la Collectivité pour le lieu : que faire si cette Collectivité n'a pas de projet, et n'a pas même idée de ce qu'est la réalité du spectacle vivant d'aujourd'hui ? Reste la réponse strictement technique de mise en sécurité et d'équipement minimum de la salle. Pourtant, si le milieu rural est riche d'une profusion de salles des fêtes, très souvent inadaptées, il n'est pas impossible d'engager une réflexion avec les Élus pour que ces espaces deviennent, par exemple, des lieux de répétition pour les compagnies. D'une manière générale, c'est un effort pédagogique global qui est à entreprendre auprès

des maîtres d'ouvrage pour la rationalisation des lieux, de leur usage, de leur équipement, où les questions économiques côtoient celles de l'action culturelle.

À ce chapitre, il faut inscrire la sempiternelle question des salles polyvalentes. Entre la fatalité et le vœu pieu que les municipalités abandonnent ce type de commande, mieux encore, qu'elles rationalisent l'utilisation des salles à usages multiples, aucun élément n'est venu véritablement apporter de contribution nouvelle. Ce flottement est néanmoins révélateur d'un vide, d'une absence remarquable et remarquée à ces trois journées. Manquaient ceux dont le travail justifie l'existence de tous ceux-ci : les artistes.

Or, étonnant hasard, à Saint-Étienne, il y a cinquante ans précisément, se réunissait une commission dans le but de définir le cahier des charges d'un Conseil en scénographie à destination des maîtres d'ouvrage, déjà à l'époque, principalement des maires. Après dix ans de décentralisation théâtrale, ceux qui s'étaient réunis ce jour pensaient avoir suffisamment enduré de situations catastrophiques pour pouvoir esquisser les conditions minimales à atteindre en terme de conception et d'aménagement des salles. Autour de Jean Dasté, très impliqué dans cette recherche, tous les directeurs de Centres dramatiques, mais aussi bien sûr, le premier scénographe d'équipement, Camille Demangeat, avaient décidé d'unir leurs efforts pour que ce généreux programme de l'après-guerre ne se solde pas par un échec, faute d'équipements. Compétents sans doute, ils étaient surtout portés par la volonté de faire grandir le théâtre, de participer au débat sur sa place dans la société. Aucune de leur prescription ne trouve son fondement, sa justification, ailleurs que dans ce questionnement-là.

Serait-il dépassé ? L'actualité semble pourtant dénoncer l'inverse. Et, on ne peut pas imaginer de voir émerger et croître un conseil en scénographie, porté en grande partie par des personnalités issues du métier, à côté des artistes, de leurs aspirations et de leurs persistantes difficultés économiques et matérielles. Le développement d'un secteur qu'on imagine prochainement prospère, en marge de professions du spectacle et plus généralement d'une situation du théâtre qui est loin de l'être, a quelque chose de paradoxal. Ce type de rencontre ne pourrait-il pas être aussi l'occasion de souffler sur quelques braises d'idéologie ?

Contacts :

- ODIA Normandie
contact@odia-normandie.com
www.odia-normandie.com
- APNAC
scenes-fpv@apnac.asso.fr
www.apnac.asso.fr